

L'INDÉPENDANT

DU RHONE

Journal républicain de Tarare et de l'Arrondissement de Villefranche

PARAISANT LE DIMANCHE

ABONNEMENTS

DÉPARTEMENT DU RHONE ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
Un an : 6 francs — Six mois : 3 fr. 50 cent. — Trois mois : 2 francs
AUTRES DÉPARTEMENTS : 50 cent. en sus
Les Abonnements partent du 1^{er} de chaque mois

ADMINISTRATION ET RÉDACTION : Rue Ferrandière, 52. — LYON
BUREAU ET DÉPOT : Rue Madeleine, 2. TARARE

Adresser à ces Bureaux : Lettres, Communications et Mandats
LA RÉDACTION NE RÉPOND PAS DES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires seront déposés au Bureau du journal

ANNONCES

Les Annonces sont reçues au Bureau du Journal d'après un TARIF A PRIX RÉDUIT
0 fr. 15 cent. par ligne pour les annonces en 4^e page et 0 fr. 25 cent. pour les réclames en 3^e page.
Pour les annonces importantes ou répétées, on traite de gré à gré

COMITÉ DES RÉPUBLICAINS RADICAUX DE TARARE Elections municipales du 13 mars 1887

LISTE DE PROTESTATION

MM.

- D^r SORDES, ex-maire, conseiller démissionnaire.
- NOTIN, ancien adjoint, conseiller démissionnaire.
- VIGNON (Henri), conseiller démissionnaire.
- PINCHON, conseiller démissionnaire.
- VIALLY, id.
- LOIRE, id.
- MÉTRAL, id.
- DELAHARPE, id.
- MÉRIGNAC, id.
- FRENÉA, propriétaire, conseiller municipal.
- THOMASSIN, ancien conseiller municipal, vice-président du Conseil des prud'hommes.
- FOUILLAT, id.
- THOMASSET, boulanger.
- BOREY, ruraliste.

LES

Elections Municipales A TARARE

Si M. Cambon avait pu n'accepter la succession de M. Massicault que sous bénéfice d'inventaire, il est probable que Cambon cadet n'eût pas négligé cette précaution. La crise municipale de Tarare aurait été, parmi les charges constituant le passif de cette succession embrouillée, une de celles qui auraient certainement paru les plus lourdes au préfet du Rhône et qui l'auraient fait hésiter le plus longtemps.

La question municipale de Tarare, c'est, en effet, toutes proportions gardées, la question bulgare de l'endroit. Une chatte n'y trouverait pas ses petits, M. Alapetite, le secrétaire général de la préfecture ne s'y retrouve pas lui-même ; la ville de Tarare n'y trouve plus l'équilibre de son budget. Il n'y a, dit-on, que M. Massicault, l'ancien préfet, M. Godde, l'ancien maire réactionnaire de Tarare et la Société lyonnaise, l'ancienne prêteuse de la ville, pour qui la question ne soit pas complètement obscure.

Quant au public, voici tout ce qu'il y voit dans cette affaire :
Après que la municipalité dont M. Godde était le chef eût été culbutée, laissant en guise de souvenir aux contribuables la charge de payer, pendant un demi-siècle, les intérêts onéreux de l'emprunt qu'elle leur a fait contracter, cette municipalité n'eut qu'une pensée : revenir aux affaires. Les affaires, c'est l'argent des autres », a dit M. Alexandre Dumas fils, qui n'est cependant jamais venu à Tarare.

Mais pour reprendre la place, la bonne place où le petit pacha de Tarare et ses petits vizirs s'étaient trouvés si bien, tandis que les finances de la ville s'en trouvaient si mal, il fallait expulser de la mairie l'administration radicale que le suf-

frage universel y avait portée. On y a travaillé ferme et l'on y est parvenu au moyen d'une intrigue sur laquelle les jésuites pourraient réclamer les droits d'auteurs, si l'on ne savait qu'elle a été fabriquée de toutes pièces dans les bureaux de la préfecture du Rhône.

M. Massicault, à qui l'on avait confié la mission — admirablement remplie du reste — d'infuser le nénuphar à haute dose aux populations du Rhône, voyait avec dépit les tendances radicales de la municipalité de Tarare. Pour s'en débarrasser, tout les moyens lui semblaient bons. Un de ses sous-ordres, qui voulait de l'avancement, a trouvé le procédé qui est le plus malhonnête, mais le plus efficace de tous : la calomnie.

On a alors essayé de déshonorer M. Sordes, le maire de Tarare, pour le faire tomber et toute la municipalité radicale avec lui.

Des gens qui doublent leurs appointements officiels, à l'aide des fonds secrets, où ils barbotent à poche que veux-tu, ont découvert que M. Sordes, dans sa note d'honoraires pour visites de médecin aux enfants assistés, avait compté 17 fr. 75 de plus qu'on ne lui devait, paraît-il. Ils auraient pu, remarquez-le bien, découvrir cet erreur avant de payer, rectifier la note en conséquence, et ne donner un mandat au D^r Sordes que pour la somme véritablement due.

Mais on s'est bien gardé de procéder ainsi. On a payé d'abord, on a vérifié après, parce qu'on voulait découvrir une erreur dans le compte.

Au besoin, on l'y aurait introduite, car ce que l'on cherchait dans ce bordereau, ce n'était pas une justification de dépenses, une pièce comptable, c'était une pièce à conviction et une arme pour frapper d'une accusation terrible un adversaire qu'on ne savait comment atteindre.

L'affaire va venir en justice, et nous verrons s'il y a des magistrats assez complaisants pour se faire les instruments d'une basse intrigue ourdie entre des financiers de rencontre et des administrateurs de hasard, qu'une même soit des honneurs unit dans une même besogne déshonorante.

En tous cas et quoique pour intimider les électeurs on ait fait appeler ces jour-ci M. Sordes chez le juge d'instruction, on se souviendra dimanche à Tarare de ce que fut la gestion municipale du maire radical et de ses adjoints. On comparera les résultats de cette gestion avec ceux de l'administration de M. Godde et de la municipalité réactionnaire. La comparaison dictera leur vote aux électeurs municipaux ; ils se rappelleront le député du Rhône, Bonnet-Duverdier, sali autrefois par les calomnies des opportunistes et deux fois vengé de ses calomniateurs par le suffrage universel.

Si les opportunistes du monde officiel et les réactionnaires de la coulisse sont aujourd'hui d'accord pour chan-

ter en chœur, à Tarare, le grand air de Bazile, tant pis pour eux ! Ils se feront siffler ensemble par les radicaux qui élargiront dimanche, à une immense majorité, les candidatures de la liste de protestation.

Ernest VAUQUELIN.

LE DOCTEUR SORDES

Et la Protection de l'Enfance du premier âge

Nous extrayons des rapports de M. l'inspecteur du département du Rhône à M. le préfet, et communiqué au Conseil général du Rhône, les passages suivants.

Dans son rapport de l'année 1882, M. l'inspecteur écrivait ceci :

Aux termes de l'article 3 de la loi du 23 décembre 1874, etc..., des récompenses honorifiques et des indemnités pécuniaires peuvent être accordées, chaque année, aux personnes qui se sont distinguées par leur dévouement et les services rendus à l'œuvre de la protection de l'enfance.

J'ai eu l'honneur de vous faire connaître, dans mon rapport de 1882, les noms de MM. les médecins inspecteurs qui me paraissent dignes, à raison du zèle déployé dans la mission qui leur est confiée et des résultats obtenus, d'une récompense honorifique.

Les propositions formulées à ce sujet, accompagnées de l'avis favorable du Comité départemental, n'ayant été encore l'objet d'aucune décision, je prends la liberté de les renouveler.

RÉCOMPENSES HONORIFIQUES

MM. le D^r Sénac, à Cours.
Vignon, maire de St-Marcel-l'Éclairé.
le D^r Sordes, à Tarare.
(Suivent les noms de quatre autres docteurs.)

En 1883, M. l'inspecteur renouvelait ses propositions de récompenses honorifiques en faveur de MM. les docteurs Sénac, à Cours ; Sordes à Tarare, et de trois autres docteurs.

Dans ce rapport, M. l'inspecteur insistait particulièrement pour que MM. les médecins, inspecteurs désignés, reçussent le plus tôt possible, « LE TÉMOIGNAGE DE RECONNAISSANCE SOLICITÉ POUR LE ZÈLE ET LE DÉVOUEMENT DONT ILS NE CESSENT DE FAIRE PREUVE DANS L'ACCOMPLISSEMENT DE LA MISSION HUMANITAIRE DONT ILS SONT CHARGÉS. »

Dans son rapport de l'année 1884, M. l'inspecteur constatait officiellement que :
« Dans la circonscription de M. le D^r Sordes, on comptait en moyenne 90 décès d'enfants du premier âge par an, soit 45 ‰. Depuis le fonctionnement de la loi, la mortalité s'est abaissée à 9 et 7 ‰. »

Aucune suite n'ayant été donnée à ces propositions des années précédentes, l'inspecteur ne les renouvelle pas, ni pour le D^r Sénac, ni pour les autres médecins désignés ; mais nous trouvons dans son rapport un passage dans lequel il se félicite de l'excellente tenue des registres dans le canton de Tarare.

« En général, les registres sont bien tenus ; les principales annotations sont faites et permettent de constater que les prescriptions de la loi sont remplies et que nourrices et nourrissons sont à même d'être surveillés par le médecin inspecteur. »

En 1885, mêmes témoignages flatteurs. En 1886, M. le D^r Sordes, le seul croyons-nous des médecins du département, est l'objet d'une proposition de médaille d'or, la plus haute récompense qui puisse être accordée aux médecins inspecteurs, pour services exceptionnels.

Voilà jusqu'en 1886 l'opinion de l'administration sur le compte du D^r Sordes, opinion consignée dans les registres officiels.

Elle est décisive.

L'opinion de M. Roussel

L'opinion de l'administration est décisive ; elle rend pleinement hommage au zèle et au dévouement du D^r Sordes.

Voici maintenant sur le même médecin l'opinion du promoteur de la loi sur la protection de l'enfance, M. le sénateur Roussel.

Nous avons dit qu'une première tentative avait été faite en juillet 1886, pour amener M. Sordes à quitter la mairie. A cette occasion, le promoteur de la loi Roussel, interrogé par le D^r Sordes, lui écrivit une lettre charmante dont nous reproduisons la conclusion :

Le comité estime qu'il pourrait être fort dommageable au service de la protection de décider l'incompatibilité des fonctions de médecin inspecteur avec celles de maire.

C'est donc à Lyon que vous aurez à vous rendre en quittant Bourbon-Lancy pour faire valoir vos justes raisons et surtout vos titres incontestables à la reconnaissance de l'administration et à ses ménagements dans la décision qu'elle aura à prendre.

Ici encore, le D^r Sordes n'a qu'à se féliciter du témoignage rendu.

Et quelle que soit la compétence de MM. Godde, Barlerin et Chanel en matière de protection, nous estimons humblement, du moins en ce qui concerne la protection des enfants du premier âge, qu'il vaut mieux avoir pour soi l'opinion du promoteur de la loi que leur propre opinion de vaniteux intriguants.

M. TERVER

Au cours de la réunion publique d'hier, le président a lu la dépêche suivante :

Thomassin, président Comité radical, Tarare.

Remis trop incomplètement. — Regrets décliné invitation. — Cœur avec vous. — Vœux pour succès.

TERVER.

Nous remercions M. Terver, conseiller général du Rhône, médecin de la protection de l'enfance, de sa courageuse et correcte attitude.

Il est triste de reconnaître que les hommes comme lui, toujours disposés à soutenir la cause de la justice et du droit, sont rares dans les sphères officielles. Leur appui honore d'autant plus ceux à qui ils le donnent.

LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Une commission d'enquête de sept membres avait été nommée pour examiner les faits reprochés au D^r Sordes. Son rapport conclut au peu de fondement porté contre lui, et se termine ainsi :

Nous savons tous quel a été le point de départ des haines soulevées par le D^r Sordes : son arrivée à Tarare comme médecin des sociétés. Eh bien, il a entrepris là une œuvre essentiellement philanthropique et a droit, par suite, à toute la reconnaissance de la démocratie. Ses confrères de Tarare par vengeance, se sont unis pour faire opposition à son entrée dans la société des médecins du Rhône. Ce sont là des considérations d'un ordre absolument étranger aux préoccupations des électeurs républicains, qui n'ont à en tenir compte que pour remonter à l'origine de ces attaques et en venger le D^r Sordes qui se les est attirées par son dévouement à la cause ouvrière.

A bout de calomnies, les ennemis du D^r Sordes l'ont accusé d'avoir quitté l'armée honteusement.

Ils se sont attirés la publication d'état de services des plus honorables. Si le D^r Sordes a quitté l'armée, c'est qu'il n'était pas docteur à cette époque et s'était engagé simplement à titre exceptionnel en 1870, à la suite d'un concours à l'école militaire de médecine du Val-de-Grâce. Nous avons vu à ce sujet, comme pour le reste, des pièces probantes, des lettres très élogieuses de ses anciens chefs, aujourd'hui placés à la tête de l'armée.

En présence des attaques odieuses de la réaction contre le D^r Sordes, en face des explications qu'il nous a fournies et des pièces qu'il nous a produites, nous sommes unanimes à protester, au nom de la bonne foi et de la liberté des électeurs, contre ces menées, et à vous demander un vote de confiance pour le D^r Sordes, en attendant le jour de la protestation devant les urnes du suffrage universel.

LETTRE PARISIENNE

Paris, le 9 mars.

Londres a ses combats de coqs et de bouledogues, l'Espagne à ses courses de taureaux, pour lesquelles se passionnent tout un peuple et tout une nation. Paris a sa lutte aussi, lutte où tout le monde se rue, qui s'en suit avec un palpitant intérêt, qui a ses parieurs et les joueurs... mais où le sang ne coule pas — je veux parler de la querelle Sarcey-Zola.

Rien ne manque à la gloire, il manquait à la terre de nous donner le spectacle de deux critiques se prenant aux cheveux — pure métaphore ; — car Sarcey n'en a plus et Zola les porte ras.

Tous les journaux sont pleins de leurs arguments et regorgent de faits curieux, on prend position, on a ses favoris, deux écoles sont en présence, prêtes à s'anéantir l'une l'autre. Le moment est solennel, il faut se recueillir.

Ces deux coqs vivaient en paix (autant que deux coqs peuvent le faire). Une galantine survint et voilà la guerre allumée.

Si Cléopâtre avait eu le nez plus ou moins long, jamais Antoine n'aurait attaqué César, si M. Zola n'avait pas eu l'idée de faire confectionner une galantine par un de ses personnages du *Ventre de Paris*, Sarcey, bon pacha, serait resté tranquille et n'aurait point revêtu l'armure de bataille.

Mais voilà, c'est que cette galantine n'est pas une galantine comme une autre, comme vous, comme moi, comme tout le monde nous nous le figurons. Cette pièce de charcuterie est une idée, une arme ; la cause des revendications sociales, le symbole de la grasse richesse de l'opulent en face de la souffrance et de la faim du peuple.

C'est ce que Sarcey n'a pas voulu comprendre, c'est ce que Zola lui a jeté à la face, en lui mettant sous le nez toutes les erreurs et toutes les bévues qu'il avait commises à son endroit.

Sarcey a joliment répondu, et le champion du naturalisme a reçu en pleine poitrine une riposte fort habilement lancée. Il lui a reproché aussi des inadverances, graves pour celui qui sacrifie tout au détail vrai.

N'a-t-il pas écrit cette phrase monumentale ? « Ils se mirent tous les trois à pêcher et elle y apportait une passion de femme — ce fut elle qui prit les premières crevettes, trois petites crevettes roses ! » Ce que ces crevettes roses ont égayé Paris jadis, c'est inouï.

Faut-il se prononcer ? Zola n'a pas tout à fait tort et Sarcey pas entièrement raison.

Si l'un veut donner à la chose concrète une signification par trop abstraite : il a tort ; si l'autre refuse de croire aux idées des choses : il a non moins tort.

Tout dans une pièce de théâtre doit concourir au développement de l'idée qui y domine et de l'action qui s'y déroule, c'est cer-

tain, le temps de Shakespeare est passé, où l'on contentait le spectateur en plaçant un poteau lui indiquant que là où il était planté il devait se représenter par la pensée soit un palais, soit une forêt, soit l'océan. Mais cependant le temps n'est pas encore venu où il faudra que le spectateur voie dans une galantine autre chose qu'une galantine.

Pour le moment elle ne peut servir que de réclame à un charcutier intelligent. S'il créait la *Zola-Galantine*, il ferait fortune. Cependant, je ne conseillerai jamais à M. Sarcey d'en manger, elle lui resterait sur le cœur.

Autrefois, il n'en fallait pas tant à un drame pour réussir. Des sentiments bien cachés, une action palpitante, un mot pur rime parfois et voilà une bonne pièce de théâtre qui intéressait et attachait. C'était là le secret de Paul Féval qui vient de disparaître après soixante-dix-sept ans d'une vie bien remplie.

L'œuvre de cet homme est prodigieuse et prodigieusement féconde était sa plume. Vers le milieu de sa vie, ce travailleur infatigable, ruiné par des spéculations à la Bourse, s'assombrissait tout-à-coup, devenait triste et morose, et ne croyant plus au monde se mit à croire en Dieu. Il ne vécut plus que pour la religion, forçant ses filles à se faire religieuses, donnant un pilier à la nouvelle église du Sacré-Cœur de Montmartre, se livrant à toutes les mortifications et à toutes les privations.

Ce n'était pas suffisant, un nouveau désastre vint le frapper ; ce qui lui restait de sa fortune (le produit des ouvrages) lui fut enlevé par un escroc. Le coup était trop rude, il ne s'en releva pas. Frappé d'hémiplegie, il traîna, puis s'éteignit, résigné à tout, fort de sa foi et de son immense espoir en Dieu.

Quels que soient les sentiments religieux qu'on professe ; cette fin a un vrai caractère de grandeur, le renoncement de soi-même est rare à une époque où la personnalité est une religion et l'égoïsme un culte. Ne croyant plus à rien, parce qu'il savait trop de choses de ce monde, il se confia à un avenir qu'il ne pouvait connaître. Loin de devenir misanthrope et mauvais, il fut meilleur encore, d'autant que pour lui le monde n'était plus que la préparation à la vie future.

HENRI MALISSOL.

CHRONIQUE

Lyon

Gouvernement militaire de Lyon

M. Mayer, capitaine breveté à l'état-major particulier du génie, a été désigné pour accomplir un stage à l'état-major du gouvernement militaire de Lyon et du 14^e corps d'armée.

Vol de 400,000 francs

Quatre cent mille francs ! Voilà un *trou à la houe* d'une certaine dimension fait par le sieur M..., caissier, [au préjudice de la maison Bine et Genton.

C'est tout un roman. M..., avait stylé sa femme pour faciliter ses opérations frauduleuses. Elle se faisait passer pour la belle-sœur de M... et se présentant chez les agents de change, sous le nom de M^{lle} Ch..., commençait d'abord par faire de petites opérations au comptant. Puis elle passa à l'agent de change un gros achat à terme.

L'agent de change, en présence de cette demande de spéculation, réclamait naturellement une couverture et c'est alors que M^{lle} Ch... disait avoir les titres chez elle. Ces titres lui étaient remis par son mari qui les prenait dans sa caisse.

Fait singulier : elle donnait son adresse exacte et lorsque les agents de change faisaient prendre des renseignements sur sa solvabilité, voisins ou concierges répon-

daient d'une façon à satisfaire les plus difficiles, et se donne dans la maison N'avait l'air de se douter que la demoiselle Ch... était M^{me} M...

Ce manège durait depuis 1880. Les détonnements s'élevaient à plus de quatre cent mille francs.

La maison Bine et Genton (Comptoir d'Importance de Lyon) étant une des plus importantes maisons de banque de Lyon, on comprendra facilement que son caissier ait pu arriver à détourner une somme aussi importante.

D'ailleurs, M..., qui est un homme de cinquante ans, avait toute la confiance de ses patrons : c'était le modèle du vieux caissier, réglé, ponctuel, et rien ne faisait prévoir dans sa conduite qu'il y avait en lui l'étoffe d'un voleur.

M... aimait trop la Bourse ; il a joué, et il a perdu. Il est presque certain que toutes les sommes détournées ont profité à d'autres qu'à lui.

La femme M... n'a pas encore été arrêtée.

Villefranche

L'Espérance de Villefranche

La société de tir et de gymnastique, l'Espérance de Villefranche, donnera son concours annuel de tir les 8, 15, 19, 22, 29 et 30 mai 1887.

De nombreux prix et primes seront distribués. Le programme du concours sera publié prochainement.

Demain dimanche 13 mars, concours mensuel.

Nouvelles militaires

Les permissions accordées aux sous-officiers, caporaux et soldats, à l'occasion des fêtes de Pâques, iront du 5 au 14 avril.

Par décret du président de la République, est nommé, dans le 14^e corps d'armée territoriale, au grade de médecin-major de 1^{re} classe, M. Jean-Baptiste Auguot, médecin-major de 2^e classe.

Faits divers

Le nommé Grosselin, auteur de l'homicide involontaire commis à Saint-Christophe, dans la nuit du 27 au 28 février, a été écroué à la prison de Villefranche.

Le 7 courant, jour de marché à Villefranche, la nommée Dutang, femme Montibert, cultivatrice à Jussans, a été surprise en flagrant délit de vol de chaussures au préjudice de M. Praval, marchand forain. Cette femme venait de dérober un moment auparavant un coupon de velours et un pantalon ; elle a été mise en état d'arrestation.

L'avant-dernière nuit, un malfaiteur a pénétré à l'aide d'effraction dans le magasin du sieur Sapin, épicière et marchand de liqueurs, rue de la Barmondière, et lui a dérobé une quantité de bouteilles de liqueurs et des denrées alimentaires.

Aucun indice n'a pu être recueilli sur l'auteur de ce méfait.

Un malfaiteur a pénétré dans la chambre du sieur Charvet, garçon boulangier, à Tarare, et lui a dérobé une montre en argent avec sa chaîne et un porte-monnaie renfermant une certaine somme. La police en faisant des recherches découvrit la montre chez un horloger.

Le 6 courant, le nommé Hugues, jeune homme de dix-huit ans, a tenté de s'introduire à l'aide d'escalade dans le domicile de M. Guillot, propriétaire à Anse.

Il a été arrêté par la gendarmerie et n'a été remis en liberté que sur la demande de ses parents.

L'Arbresle

CONSEIL MUNICIPAL DE L'ARBRESLE

Séance extraordinaire.

Présidence de M. CARTELAT, Maire.

Présents : MM. Cartelat, maire ; MM. les adjoints Favre et Rivière ; MM. les conseillers Allagrola, Diesteli, Foray, Bague, Blanc, Philibert Rivière, Pignard, Chambodut, Chapet, Chevenier, Félix Petit-Jean.

Absents : MM. Clayette, Petit, Ravachol, Dupuis, Philippe.

L'ordre du jour appelle le Conseil à délibérer sur les clauses d'un traité à intervenir entre la ville de l'Arbresle et M. Fichet, au sujet d'une cession par ce dernier d'une parcelle de terre triangulaire pour donner accès dans le nouveau cimetière. Après discussion des conditions, M. le Maire est autorisé à signer ce traité.

Demande d'une sonnette d'appel au domicile du facteur chargé de porter les dépêches, faite par M^{me} la directrice de la poste et du télégraphe. Rejetée.

Délibération sur l'enquête du chemin des Vernays. Après discussion, ajournement pour entendre les propositions et les explications du sieur Laurent.

M. le Maire annonce au Conseil que l'enquête sur le projet d'expropriation du sieur Zacharie (affaire des eaux de la ville) est fixée au 20 mars, et que c'est M. Cany,

maire de Sain-Bel, qui est chargé de cette affaire.

Il apprend également qu'une deuxième sommation est faite au sieur Audibert, constructeur de l'abattoir. On verra si cet industriel pourra continuer à étaler ses conventions avec la ville.

M. le Maire dénonce également l'état d'obscurité dans lequel est plongé la gare et la place. On nomme une Commission qui aura pour mission de rechercher un emplacement pour mettre une lanterne à gaz, ceci, après lecture d'une lettre du sieur Berger, cafetier qui offre de donner une lanterne.

La séance est levée à 9 heures.

Tarare

Comité Central

La Commission exécutive du Comité central des républicains radicaux du Rhône, dans sa séance du 21 janvier 1887, d'après les explications fournies par le citoyen Delharpe, qui nous a fait connaître les menées des ennemis de la République, a décidé que le Comité donnera tout son appui au Comité central de Tarare pendant la période électorale municipale.

Le Président, Le Secrétaire,
Signé : DEYRET. Signé : MIGNOT.
Certifié conforme :
A. DELHARPE.

Quelques difficultés ayant été soulevées au sujet de ce premier ordre du jour, le Comité central se réunit de nouveau, le 11 février, et prit alors la délibération suivante :

COMMISSION EXECUTIVE

Séance du 11 février 1887

Après discussion prolongée, après avoir entendu le D^r Sordes, la Commission exécutive décide par un vote qui se décompose ainsi :

ORDRE DU JOUR :

1^o La Commission exécutive décide par 10 voix que le Comité central maintient son précédent procès-verbal au Comité central de Tarare.

1 voix est contre.

3 abstentions sont constatées.

Lyon, le 11 février 1887.

Le Président, Le Secrétaire,
FELDER. GULLON.
Pour copie conforme :
Le délégué du Comité de Tarare,
FRANÇOIS NOTIN.

Le Comité central des républicains radicaux du Rhône a obéi aux puissantes considérations politiques dont nous nous sommes inspirés dans ce journal et qui avait dicté la conduite du Comité central de Tarare. Son appui pouvait être utile pour empêcher l'envahissement de la mairie par les réactionnaires financiers des centres gauche et droit, on lui a demandé, il l'a donné, montrant ainsi qu'il protégeait ainsi dans les cantons ruraux comme dans les villes, les intérêts les plus chers de la démocratie radicale et que toujours on le trouvait sur la brèche pour la défendre.

Palinodie

A la dernière heure, le D^r Maffre a été chargé dernièrement avec le D^r Chané du service du D^r Sordes, d'abord réuni dans les seules mains du D^r Chané.

Nous tirons de ce fait une double conclusion : d'abord que cette tentative de se mettre en règle avec la loi est trop tardive pour apaiser les récriminations soulevées et empêcher les interpellations annoncées ; ensuite que les accusations dressées contre le D^r Sordes perdent singulièrement de leur poids.

En effet, on n'a eu à diviser son service que parce que le nombre d'enfants reconnus existant a été trouvé supérieur au chiffre fixé par le Conseil général pour le service d'un seul médecin.

Les erreurs reprochées au D^r Sordes ne peuvent donc plus porter que sur l'excédent. Le chiffre fixé par le Conseil général était, croyons-nous, de 150. Le chiffre accusé par le D^r Sordes était de 196 enfants. Pour 150 enfants, l'administration avoue donc, par la division même du service, qu'il ne saurait y avoir aucune contestation. Ils sont présents ; donc ils n'ont été retirés de chez les nourrices, ni par décès, ni autrement. La contestation porterait seulement au plus sur 46 enfants.

Si l'on tient compte que des retraits se produisent incessamment, on sera près de la vérité en affirmant que le débat doit porter sur 20 ou 30 enfants au maximum.

Et c'est pour 20 ou 30 erreurs, à 2 francs pièce, qu'on a fait tout ce bruit, tout ce scandale, disloqué un Conseil municipal, révolutionné tout un canton et jeté le désarroi partout.

Quel est donc le dessous des cartes ?

Mensonges

Nous maintenons, en dépit des dénégations intéressées du Bavaud réactionnaire de Tarare, que les administrateurs de la Caisse d'épargne auraient dû demander une

enquête administrative et judiciaire, pour être aujourd'hui au-dessus de toute attaque. Cette enquête aurait établi leur ignorance complète des malversations qui se produisaient. Ils ne l'ont pas fait, tant pis pour eux !

Nous maintenons aussi que l'emprunt a été déplorablement onéreux pour la ville, et qu'il l'est encore. Les sommes qui en proviennent sont sans emploi, parce qu'elles ne suffisent pas à faire les travaux pour lesquels l'emprunt a été contracté. Or, comme la Caisse des dépôts paye à la ville un intérêt bien inférieur à celui que la ville paye à la Société lyonnaise, tous les ans la situation s'aggrave.

En outre, il est impossible, à moins qu'une loi n'intervienne, d'affecter ces sommes à d'autres travaux que ceux pour l'exécution desquels elles ont été empruntées. Le pétrin se prolongera longtemps au détriment de la ville.

La Société lyonnaise seule en profite. Seule???

La loi Roussel

ART. 2.

La loi recommandait la création de commissions locales.

Il n'en a point été créé à Tarare.

Pourquoi M. Ory n'a-t-il pas cru devoir provoquer cette création ?

ART. 9.

Toute personne qui a reçu nourrisson ou enfant en sevrage ou en garde est tenue :

1^o D'en faire la déclaration à la mairie de la commune de son domicile dans les trois jours de l'arrivée de l'enfant ;

2^o De faire, en cas de changement de résidence, la même déclaration à la mairie de sa nouvelle résidence ;

3^o De déclarer dans le même délai le retrait de l'enfant par ses parents ou la remise de l'enfant à une autre personne pour quelque cause que cette remise ait lieu ;

4^o En cas de décès de l'enfant, de déclarer ce décès dans les vingt-quatre heures.

Ces prescriptions de la loi ne sont jamais observées ; nous pensons que si l'on poursuit le D^r Sordes, la poursuite entrainera aussi celle de toutes les nourrices du canton. Mais, tandis que la loi Roussel se garde bien d'édicter aucune sanction contre les médecins en lesquels elle a justement toute confiance, elle édicte contre les nourrices l'application de l'article 346 du Code pénal ; emprisonnement de six jours à trois mois, et amende de 16 à 300 francs.

Toutes les nourrices qui ont été entraînées par faiblesse ou légèreté à s'associer à la campagne calomnieuse entreprise contre le D^r Sordes, risquent de se voir rappelées elles-mêmes à la triste réalité des choses, par application de l'article 346.

Les maires eux-mêmes ne sont pas à l'abri : ils encourrent, par application de l'article 50 du Code civil, une amende de 100 francs, pour tenue irrégulière de leurs registres (art. 10 de la loi Roussel).

Combien y en a-t-il qui pourraient éviter les rigueurs légitimes de la loi, si l'enquête est poursuivie, non plus seulement contre, mais aussi pour et par le D^r Sordes ?

M. Ory et la Protection de l'Enfance

Nous n'avons ni le temps ni la place, pour cette fois, de mettre à jour complètement le dossier de cet inspecteur. Nous reviendrons plus tard sur la façon dont il comprend et conduit une enquête administrative, nous ferons connaître les procédés d'intimidation qu'on ne craint pas d'employer à l'égard des nourrices, et les indiscrétions bruyantes que nous nous étonnons d'avoir à déplorer chez un fonctionnaire de cet ordre.

Nous citerons simplement aujourd'hui un extrait d'une circulaire ministérielle à la date du 8 août 82, d'un grand intérêt pour la protection de l'enfance, et qui a été communiquée au D^r Sordes... au mois de février 1887, par M. le juge d'instruction de Villefranche.

La circulaire dit ceci :

A des périodes déterminées (au commencement de chaque mois, par exemple), les médecins inspecteurs détachent de la souche les bulletins de visite afférant au mois précédent et les adressent à la préfecture.

Ces bulletins sont classés par vos bureaux en autant de dossiers qu'il existe de circonscriptions médicales.

Le système, vous le voyez, est d'une extrême simplicité. Il facilite sensiblement la tâche du médecin ; celui-ci a vu d'avoir à grouper à plusieurs mois d'intervalle les éléments du rapport annuel qu'il doit nous présenter. Les réunit pour ainsi dire au jour le jour au-c une fidélité et une précision qui ne saurait avoir un travail rétrospectif opéré à l'aide de souvenirs plus ou moins lointains.

Tout en se simplifiant, la mission du médecin devient plus féconde, à la condition que l'inspecteur des enfants assistés et vos bureaux prêtent à la protection un concours dévoué. Ils peuvent, en effet, en

compulsant les bulletins de visite, mensuellement transmis à la préfecture, savoir mois par mois la marche de l'inspection médicale, réprimer à temps les abus sur tel ou tel point du département en nous proposant une des mesures tutélaires prévues par la loi.

Enfin, M. le préfet, le système, approuvé par le comité supérieur, a pour conséquence de rapporter l'allocation destinée à l'inspection médicale d'une manière proportionnelle aux services rendus.

Cette circulaire n'a jamais été communiquée ni appliquée par l'inspection départementale au D^r Sordes. Cette circulaire est restée lettre close pour M. l'inspecteur Ory qui, au mépris des instructions ministérielles, n'a jamais demandé au D^r Sordes ses bulletins mensuels.

Il est bon d'avoir du zèle, mais en faire trop bruyamment après coup, n'est peut-être ni loyal ni habile. M Ory aurait mieux fait, croyons-nous, et c'est un avis que nous nous permettons de lui soumettre dans son propre intérêt, de faire son service jour par jour et conformément aux intentions du gouvernement. Il lui serait mieux dans ces conditions, et en tout état de choses d'ailleurs, d'avoir l'attitude digne et correcte d'un fonctionnaire chargé d'une mission délicate que celle d'un ennemi ayant fini son siège avant les documents.

Justice!

Nous signalons respectueusement à M. le ministre de l'intérieur, à M. le préfet, aux membres du conseil général du Rhône, l'inconvenante attitude du citoyen Ory, directeur du service des enfants assistés du département du Rhône.

Chargé d'une enquête administrative d'où peut dépendre l'honorabilité d'un père de famille, cet étrange fonctionnaire se borne à sanctionner l'enquête privée déjà faite par les ennemis personnels du D^r Sordes.

Il visite uniquement les nourrices vues par eux ; il les visite avec eux ; ce sont eux qui les interroge en sa présence, devant lui. Et quand les nourrices, rebelles à la leçon faite, déclarent que le service du D^r Sordes était admirablement fait, cet inspecteur, qui doit renseigner équitablement, impartialement l'administration, les rabroue de la belle façon : elles ne savent pas ce qu'elles disent, elles sont folles ; elles veulent tromper l'administration.

Et quand, dépité, il est obligé de repartir comme il était venu, il s'écrie :

« Ce n'est pas étonnant que le D^r Sordes ait visité régulièrement vos enfants, vous êtes près de la route! » (Textuel.)

C'est immense ! C'est plus grand que la tour Eiffel ne le sera jamais, et vraiment on reste confondu d'admiration devant les burocrates étonnants, qui comprennent d'une façon si noble les fonctions délicates dont on les a chargés, dans un moment de crédule confiance.

Tout ces faits, tout le tapage causé, tout le scandale produit, sont à l'actif de M. Ory ; le conseil général saura, nous en avons maintenant la certitude, en prendre bonne note et rappeler, à l'occasion, à ce trop zélé fonctionnaire, qu'il doit supporter tout le poids des responsabilités encourues.

Plus que tout autre il est coupable !

Il devait demander des bulletins mensuels ; il devait également faire des tournées mensuelles, il devait enfin contrôler, avant de les mandater, les bulletins présentés par les médecins-inspecteurs.

Le premier, il a donné l'exemple de la non-observation de la loi ; il est maintenant mal venu de la reprocher aux autres. On saura le lui faire comprendre prochainement.

Simple réflexion

Un de nos abonnés nous demande si certains médecins de Tarare ne touchent pas une allocation spéciale au budget de la police, pour la besogne extraordinaire à laquelle ils se livrent.

S'ils ne la touchent pas, ils mériteraient de la toucher, et l'on serait mal venu à la leur reprocher. Il faut avoir plusieurs cordes à son arc et s'exercer à tous les métiers. Il n'y en a point de sots quand ils nourrissent leur homme.

C'est l'avis des docteurs dont nous parlons. Ils le montrent bien.

Les irrégularités

En somme, à combien se montent les irrégularités reprochées au D^r Sordes ? On a dit 10,000 francs, autans dire que M. Sordes n'a jamais vu les enfants confiés à ses soins.

La préfecture, plus modeste, a avoué 4,000 francs. Il est vrai que dans ses comptes on a relevé pas mal d'erreurs. C'est un comble ! parce que ses calculs n'étaient basés que sur des probabilités. On avait pris une moyenne honnête, on avait multiplié cette moyenne par le nombre d'années de service du D^r Sordes, et le résultat était le chiffre d'erreurs qu'on lui imputait. Le procédé est simple mais canaille.

A l'heure actuelle, il n'y a aucun document qui permette d'établir à beaucoup près les irrégularités relevées, mais un adversaire passionné du maire radical de Tarare a déclaré qu'il espérait qu'on atteindrait le chiffre de 7 à 800 francs. Il en faudrait probablement réduire de moitié, mais nous acceptons pour un instant ce chiffre.

Le D^r Sordes a en sa possession une note de 1,200 francs en bulletins de visite ou réquisition dont la préfecture a refusé le paiement, simplement parce qu'ils avaient été produits après la clôture des comptes.

Si quelqu'un est frustré dans l'affaire, c'est lui, non le département. Il ne faudrait cependant pas l'oublier, pour le plaisir d'avancer sans preuve des faits inexacts.

L'Administration

L'administration doit vérifier les notes présentées par les médecins. Elle doit les vérifier avant le paiement.

Pourquoi n'a-t-elle pas fait son devoir et de quoi se plaint-elle, si, ne l'ayant pas fait, il lui en arrive des désagréments.

Le maire radical de Tarare ne saurait, de bonne foi, être le bouc émissaire de ses sottises, de ses inepties et de ses paresseuses. S'il avait été coupable, il n'aurait pas trouvé des hommes politiques, des députés, des membres des corps élus du département, des journalistes pour embrasser sa cause et le défendre avec le même acharnement qu'on mettrait à l'attaquer.

L'indignité des attaques dont il était l'objet a provoqué autour de lui un mouvement irrésistible de sympathie et lui a procuré de valeureux défenseurs. L'administration avait cru qu'il se laisserait « chouriner » sans rien dire. Elle s'est trompée, tant pis pour elle !

Les médecins

L'enquête provoquée par les adversaires du D^r Sordes n'aura pas été inutile au point de vue médical.

On nous assure que le parquet de Villefranche est aujourd'hui possesseur de curieuses révélations.

Il paraîtrait qu'un docteur en médecine bien connu dans le canton de Tarare aurait découvert un moyen ingénieux autant que lucratif d'augmenter ses honoraires au détriment de la bourse, et ce qui est plus grave, de la santé de ses clients.

Une entente intelligente avec un pharmacien lui a fait obtenir un tant pour cent sur chaque ordonnance délivrée par lui, et les ordonnances s'en ressentent.

Le fait a été confirmé à un de nos amis par le D^r X... de Lyon ; mais nous attendrons, avant d'entrer dans de plus amples détails, que l'affaire soit entrée dans une nouvelle phase.

Cette édifiante histoire montre que certaines gens ont un feu chez leurs voisins, pour détourner l'attention des incendies allumés chez eux.

Les manœuvres possibles

Nous mettrons nos amis en garde contre les manœuvres qui ne manqueront pas de se produire à la dernière heure.

Peut-être de nouvelles listes surgiront-elles au dernier moment. Il importe de voter avec discipline, pour la liste de protestation, afin de donner à tous les candidats qui y sont portés, une majorité compacte, dont l'élection de demain tirera sa principale signification et sa grande influence.

Krack de la Caisse d'épargne de Tarare. Simples questions.

Dans son numéro du 6 mars, l'organe de publicité qui s'imprime à Tarare pour un public spécial, et en vue de lancer une spécialité dans le public, nous apprend au sujet du krack lamentable de la Caisse d'épargne, qu'à la mort du caissier, le vice-président constata lui-même un déficit de 12,000 francs. Il dit simplement le vice-président. Nous demandons son nom, pourquoi ne pas le nommer ?

Le vice-président fit donc la caisse. Où était et que faisait le président ?

Le vice-président trouva aussitôt, dit le *Bon Citoyen* (chez son notaire à lui, M^r Gruet, croyons-nous), les 12,000 francs nécessaires pour couvrir le déficit.

N'avions-nous pas raison de demander son nom et ne voilà-t-il pas un trait touchant d'extrême camaraderie ?

Des gens grincheux se demandent dans quel intérêt il agit ainsi — dans l'intérêt du mort évidemment au plutôt de la famille — et déclarent que dans aucun cas on ne devait toucher à la caisse, qu'il fallait attendre l'arrivée du receveur des finances.

Il est bien difficile de contenter tout le monde et les gens grincheux. Pour moi, l'action de ce vice-président devant ce déficit me semble tout simplement héroïque et renouvelée des hommes de Plutarque. Certes, il est digne d'avoir des amis, celui qui sait les servir de cette sorte. Un être vulgaire, moi tout le premier, se serait contenté de prévenir qui de droit. Lui, au courant de cette situation légèrement louche, sans peur, ou la dominant, puisqu'il exposait 12,000 francs, et sans reproche, puisqu'il nous est loisible à ce jour de chanter ses

louanges, le vice-président court prévénir... son notaire.

Pour rien au monde je ne voudrais être accusé d'une curiosité indiscrète, mais l'avouerais-je, je grille de savoir si les 12,000 francs ont été perdus corps et biens.

Tandis qu'il y était le vice-président aurait bien dû s'efforcer de trouver le 850,000 francs qui manquaient également, que nous allions oublier de mentionner.

Il lui aurait fallu pour l'aider des inquiétudes, pardon des enquêtes, comme ceux que nous voyons à Tarare depuis l'ouverture de la période électorale et le commencement d'instruction contre le D^r Sordes.

Il n'y eut malheureusement pas d'enquête à cette époque, bien que le denier en valait alors la peine, la mode, sans doute, n'étant pas aux enquêtes, cette année-là.

Il n'y eut donc pas d'enquête. On déclara simplement que dans la Caisse d'épargne de Tarare, il faisait noir comme dans une caverne où les voleurs se seraient menagés une ombre plus que discrète.

Le vice-président ne fut pas mandé, que nous sachions, chez le juge d'instruction pour y déposer, un homme cependant qui seul à Tarare, avait eu le courage de déposer, quand même à la Caisse d'épargne, d'une sorte que déposer semblait une vocation chez lui.

Mais encore une fois, quel était ce vice-président ?

N'est-ce pas lui qui déclarait que les responsabilités étant multiples, et il devait avoir la preuve s'il le disait, il n'y avait pas lieu de poursuivre. Homme admirable, qui avec son flair ordinaire avait très bien compris qu'on ne pouvait décemment exiger de gens occupant une certaine situation, un quin ou incapable il est vrai, mais en fait d'une certaine situation, qu'ils se missent, quatre, comme on dit, pour payer une bagatelle de 850,000 francs. Parlez-moi de poursuites et de responsabilité s'il n'y avait eu qu'un seul responsable.

N'est-ce pas ce même vice-président qui obtint du gouvernement opportuniste l'autorisation de faire rembourser le déficit par les pauvres déposants, en leur retenant 0 fr. 25 %, sur l'intérêt de leur dépôt ? Dans ce jour, on ne donna plus à Tarare, que 3 fr. 25 %, d'intérêt au lieu de 3 fr. 50.

Ce n'était pas plus malin que ça et le tour était joué.

Or ça, que fait à cette heure notre vice-président qui méritait incontestablement de l'avancement et fut sans doute président plus tard ?

On nous dit qu'il crie : anathème ! et craint pour les bases de la société moderne, parce qu'il prétend que le D^r Sordes a établi des bulletins de visite à la date du 25, alors que les enfants avaient été visités le 19, ou que des enfants sont portés à la commune de Saint-Loup, alors qu'ils devraient figurer à celle de Saint-Forgeux.

Cette fois-ci vraiment notre homme et ses amis avec lui font trop de zèle et méritent un trop beau tapage. Aujourd'hui, c'est partout qu'il aperçoit le vol.

Vous êtes orfèvre, M. Josse. Vous êtes un dénicheur de déficits M. le vice-président. Mais sous le prétexte que vous avez fait échapper, une fois entre autres, des vrais lauréats, il ne faudrait pas, pour prendre la revanche, vous lancer avec trop d'ardeur, quels que soient, encore dans les circonstances actuelles, votre impartialité et vote désintéressement, sur une piste qui risquerait de ne pas aboutir. Avez-vous supputé d'une manière suffisante la naïveté des électeurs ? Connaissez-vous exactement les limites de leur patience ? Ne craignez-vous pas qu'on votant pour celui que vous poursuivez ils n'infirment aux gens à qui incombe la responsabilité du krack de la Caisse d'épargne, la plus cruelle des condamnations, celle que prononce, dans une importante et unanime protestation, toute une population indignée et trop longtemps victime ?

Croquis et silhouettes

On parle souvent des ridicules de la province, et certaines petites villes sont devenues légendaires, à tort ou à raison. Il nous semble que Tarare est en train de graviter en ce genre, les degrés du temple de M^{me} Moore. On en parle au loin, non sans rire, et quand le voyageur y passe : dix minutes d'arrêt, buffet ! Il foule le sol de la gare comme il poserait son pied sur la terre illustre de Concarneau, Quimper-Corrençon, Brives-la-Gaillarde, Carcassonne, Carpentras ou Montélimar.



GERÇURES, CREVASSES, Rougeurs, Feux, Boutons, Hâles, Cuissons
 et toutes les altérations de la peau disparaissent rapidement par le
GLYCYDORÉ
 qui est supérieur à toutes les crèmes pour l'HYGIÈNE de la peau et la BEAUTÉ du teint. 1 fr. 50 le flacon. Se trouve chez BAUDINOT, coiffeur, rue Grande, à Tarare. A LYON, à la PHARMACIE CENTRALE et chez tous les Pharmaciens et Parfumeurs.

Fumisterie
 Un individu espérant tromper notre vigilance s'amuse à nous écrire des lettres qu'il signe du nom de commerçants connus. Dans ces lettres il nous dit avoir été guéri par le sirop Vial de Vaise, et nous presse de les publier.
 Il faut être réellement bien naïf pour croire qu'une maison qui se respecte peut bien publier des lettres sans prendre ses informations.
 Si le public accorde une si grande confiance au sirop Vial de Vaise, c'est qu'il sait que nous ne le trompons jamais et que nos attestations émanent toujours des gens sérieux et connus. Il sait, car il peut le vérifier lui-même, que nous n'employons à sa fabrication que des fleurs de premier choix et des sucres de première marque.
 Notre loyauté fait notre force, aussi, comment voulez-vous que le sirop de Vial de Vaise ne prenne pas de l'extension avec les cures merveilleuses qu'il opère chaque jour?
 Quoi d'étonnant que ces personnes guéries le répètent à leurs amis, lesquels en essayant, s'en trouvent bien et le résident à d'autres.
 Voilà tout le secret de la grande vogue de ce produit.

ETAT CIVIL DE TARARE Du 2 au 9 mars 1887
NAISSANCES
 Joseph Fournier, fils de Jean-Baptiste, voyageur de commerce et de Anna-Maria Chomette. — Joanny-Barthélemy Lépinaise, fils de Mathieu, employé de commerce, et de Antoinette Pommier. — Louise-Joséphine Quéant, fille de Antoinette-Marie, tisseuse et de Fanny Guillard.
DÉCÈS
 Antoinette Chambas, ouvrière sur coton, épouse de Jean-Marie Chatelus, 41 ans. — Procule Jourde, blanchisseuse, épouse de Antoinette Durelle, 63 ans. — Philiberte Goutenoire, veuve de François Lacombe, 82 ans. — Marie-Amélie Guillemeret, 5 jours. — Marie Lureaud, sans profession, épouse de Laurent Sicre, 70 ans. — Marie Colin, sœur de l'ordre St-Joseph, 60 ans. — Benoît-Claude Pellose, tisseur, époux de Catherine Chermelle, 63 ans. — Jules Collangette, négociant, époux de Marie-Marguerite Point, 65 ans. — Pierre Pattay, cultivateur, veuf de Pierrette Arquillière, 77 ans.
FOIRES DE LA SEMAINE
 Le 16 mars, St-Vérand. — Le 18, Vaugneray. — Le 19, St-Clément-de-V.
 Le Gérant, J.-B.-A. PAGÈS.
 Lyon. — Imprimerie Nouvelle, rue Ferrandière, 52.

avec la plus grande loyauté, il n'a cessé de dire à l'Administration: « Je suis prêt à reconnaître les erreurs que vous me signalerez, si vous en opérez dans mon service et à vous en opérer sans retard le remboursement.
 Que pouvait-on demander de plus en bonne justice: rien. Ce qu'on voulait, c'était empêcher une municipalité radicale de défendre le Rhône les intérêts ouvriers — pas autre chose; — on voulait en outre couper court à certaines velléités d'examen des deniers financiers de la précédente administration. Raison de plus pour que les électeurs soucieux de tirer cette affaire au clair renvoient à la mairie les administrateurs dont on a en haut lieu redouté la clairvoyance.
 On y a vu, en allant au fond des choses, il n'y a pas de quoi fouetter un chat, comme on dit vulgairement. Et si M. Sordes avait été réactionnaire, il eût pu commettre dix fois plus d'irrégularités, il n'aurait jamais été inquiété. Les erreurs sont minimes; on ne saurait un instant supposer qu'elles ont été commises frauduleusement; elles ne dépassent pas la moyenne de celles commises dans tous les services médicaux et que prévoyaient d'avance les circulaires ministérielles en reconnaissant qu'on ne pouvait espérer voir tenir par les médecins une comptabilité régulière!
 Il n'y a là, quand on raisonne froidement, qu'une aventure politique dont on avait trop à l'avance escompté le succès. Et par qui? Par MM. Godde, Barlerin, Maffre et Chavel, pour ne parler que de ceux de Tarare. Un déplorable administrateur, un ridicule apothicaire et deux médecins, qui, dans leur zèle à se faire les auxiliaires de MM. les agents de la police politique, laissent planer de singuliers doutes sur leur honnêteté désintéressée, beau quator, ma foi, et dont les électeurs admireront la parfaite harmonie!
 La journée de dimanche leur prouvera, nous en avons la consolante certitude, que le peuple, plus intelligent, plus libre et plus fier qu'ils ne pensent, ne sera ni dupe de louches intrigues ni complice d'abominables iniquités.
 Electeurs de Tarare, ne vous laissez pas tromper par les mauvaises raisons: depuis trois mois que cette affaire est connue, pensez-vous, avec l'animosité déployée par les adversaires du D^r Sordes, que si l'on avait pu prouver, d'une façon irréfutable, sa culpabilité, on ne l'aurait pas fait. On ne l'a pas fait, parce qu'on ne peut prouver la culpabilité d'un homme innocent, et vous aiderez, Citoyens, dans la mesure de vos pouvoirs, à dédommager l'honnête homme calomnié, le père de famille dont on a essayé de ruiner l'honorable et paisible foyer, des amertumes et des souffrances qu'il a si injustement subies. Vous contribuerez pour votre part à cette œuvre généreuse de réparation sociale, en venant par vos suffrages l'intègre administrateur coupable d'avoir mis trop de chaleur à défendre vos intérêts.
 C'est son seul crime, et c'est son éloge.
 Ce fait vous dicte votre devoir.
 Et vous n'y faillirez pas.
 L. P.

D'une délibération prise en assemblée générale, le 23 février 1887, par les actionnaires de la Société alimentaire des ouvriers de Tarare, dont un extrait a été déposé aux minutes de M^r Gonin, notaire à Tarare, suivant acte en date du 4 mars 1887,
 Il résulte :
 Que, par suite du décès de M. Perroton et de la nomination de M. Claude Dussurget, boulanger à Tarare, aux fonctions de gérant, la raison sociale de cette Société, qui était, auparavant, Perroton et C^{ie}, sera désormais DUSSURGET et C^{ie}, avec l'ancienne dénomination de SOCIÉTÉ ALIMENTAIRE DES OUVRIERS DE TARARE, et que la signature sociale sera DUSSURGET et C^{ie}.
 Signé : GONIN, notaire.

VILLE DE TARARE
Elections municipales du 13 mars 1887
LISTE DE PROTESTATION
 DU
COMITÉ DES RÉPUBLICAINS RADICAUX DE TARARE
 MM. Le D^r SORDES, ancien maire.
 NOTIN, ancien adjoint.
 VINCION (Henri), ancien conseiller municipal.
 PINCHON, id.
 VIALLY, id.
 LOIRE, id.
 MÉTRAL, id.
 DÉLHARPE, id.
 MÉRIGNAC, id.
 FRENEA, propriétaire.
 THOMASSIN, ancien conseiller municipal.
 FOULLAT, vice-président du Conseil des prud'hommes.
 THOMASSET, boulanger.
 BOREY, buraliste.

des, de patienter encore quelques mois qu'il eût son titre de docteur, après quoi il traiterait avec elles à des conditions bien plus modestes. La lettre est au dossier.
 Donc, s'il en était besoin, la conduite du D^r Maffre mettrait à l'abri de tout reproche celle du D^r Sordes.
 Aux élections de demain, les sociétaires du D^r Sordes sauront montrer qu'ils ont à cœur de défendre le médecin qui leur prodigue ses soins avec tant de dévouement contre les indignes attaques dont il est l'objet, à cause d'eux.
 On lui reproche quoi encore ?
 Sa conduite dans l'affaire du pompier Bourquin.
 Là les faits parlent d'eux-mêmes. L'affaire d'ailleurs a été jugée. Il n'y a pas à revenir. Sur ce point; toute la population de Tarare l'a approuvé.
 Y a-t-il autre chose ?
 Son article dans le *Lyon Médical*. Au moment où le D^r Sordes préparait le grand travail qui lui valut de si flatteuses distinctions de la part de l'Académie de médecine, il adressa quelques notes sommaires au *Lyon Médical*. Sa théorie était celle-ci : La mortalité des enfants est moindre chez les nourrices que dans les familles. Dans les familles, cette mortalité est de 19,65 %; chez les nourrices, elle est de 7,50 %. La différence est de 12,50 % en faveur des enfants en nourrice.
 Cette statistique était établie sur les états authentiques fournis par les maires et annexés au rapport envoyé au Congrès scientifique de Grenoble. Le tableau général étant trop long pour être publié *in extenso* dans le *Lyon Médical*, le D^r Sordes se contenta d'envoyer les chiffres d'une commune, Saint-Marcel, dont le résultat était d'ailleurs identique au résultat d'ensemble, fourni par les états des mieux contrôlés. La proportion était donc exacte, la théorie juste, il s'était produit une erreur de détail dans le nom de la commune ou dans l'indication de l'année. Peu importe : ce qui importait, c'est 1^o que le travail d'ensemble, le travail sérieux fut exact — il l'était; 2^o que la proportion indiquée dans l'article du *Lyon Médical* fut vraie, non pour cette commune et pour une année, mais pour toutes les communes et sur un espace de cinq ans; elle l'est.
 Quoi encore? Ses états de service militaire?
 Nous les avons publiés tout au long dans notre journal. Ils sont des plus brillants et des plus honorables, tels que tout homme de cœur, tout patriote, tout soldat doit être fier d'en avoir de pareils.
 Nous nous hâtons d'ajouter que pendant que le D^r Sordes se prodiguait à l'armée du Rhin, sur les champs de bataille, sous les murs de Paris, et blessé, à peine remis, infatigable, allait de nouveau offrir ses services à l'armée en formation à Cherbourg, ceux qui l'attaquent aujourd'hui, béats et benêts, faisaient partie du régiment des francs-fileurs. Prêts à filer de l'autre côté de la frontière, si ça se gâtait, ils se chauffaient les pieds à leurs chenets, dans un égoïsme satisfait, et Barlerin, que sa profession d'apothicaire, retenait à Tarare, donnait cent sous — quand ils allaient lui demander — aux pauvres diables qui, par honneur, par patriotisme, par devoir, allaient se faire tondre la peau pour défendre le territoire.
 Barlerin donnait cent sous, Godde n'a même pas dit ce qu'il faisait. Lâchetés!

ORDRES DU JOUR
 Les citoyens réunis à Tarare en assemblée publique pour entendre le rapport de la commission d'enquête sur les faits reprochés au D^r Sordes,
 Déclarent s'associer aux conclusions du rapport qu'ils viennent d'entendre,
 Réprouvent les manœuvres dont le citoyen Sordes a été victime.
 Maintiennent à l'ancien maire de Tarare leur confiance et leur estime.
 La séance est levée par le citoyen président, au nom de VIVE LA RÉPUBLIQUE.

IV
 Nous avons vu, dans notre dernier numéro, que la comparaison entre l'administration de M. Godde et celle du D^r Sordes n'était pas à l'avantage du premier.
 Du reste, sur ce point, tout le monde est d'accord; ses ennemis intimes reconnaissent eux-mêmes, et ne font pas faute de le proclamer, que jamais, à Tarare, il n'y eut un maire aussi sympathique, aussi bienveillant, aussi excellent administrateur que le D^r Sordes. Chacun est unanime à le louer, à le proclamer, à le constater. Le maire avait l'estime de la population, la confiance de ses administrés et l'approbation de son conseil.
 Nous répétons, sans crainte d'être démenti, que les affaires de la mairie étaient seules en cause à Tarare; on ne trouverait pas, dans tout le canton, vingt personnes pour protester contre un ordre du jour de confiance proposé à tous les électeurs de Tarare.
 Aussi cette question, qui doit être la principale dans une élection municipale, n'a-t-elle même pas été effleurée dans la discussion. On a attaqué le médecin, on a attaqué l'homme privé, on n'a jamais attaqué l'ancien administrateur.
 Et pour tout dire, c'est déjà une chose qui provoque un certain étonnement. Comment se fait-il qu'il n'y ait aucune irrégularité à reprocher, en tant que maire, au D^r Sordes. Voilà un homme qui est représenté comme peu scrupuleux en matières financières. Il n'a pas craint de détourner à son profit, par la fabrication de bulletins de visites non faites, un argent qui ne lui était pas dû. Et cet homme, auquel on confie la libre disposition des affaires municipales, se transforme si soudainement que la haine la plus implacable est forcée de s'incliner devant une gestion correcte, impeccable, inattaquable! Ce n'est pas possible!
 — Et non, ce n'est pas possible, et ce n'est pas, direz-vous. Il ne s'est pas justifié de deux affaires légèrement suspectes et qui pèseront toujours sur lui, le krack de la Caisse d'épargne et l'emprunt municipal, avec ses conventions orales passées entre les deux ou trois intéressés, sous le manteau de la cheminée.
 — Vous vous trompez; ces deux affaires ont été traitées sous l'administration intégrale de M. Godde, et, de ce côté encore, M. le D^r Sordes reste absolument à l'abri des insinuations malveillantes.
 Eh bien! nous ne pouvons admettre, nous refusons de croire et vous ferez comme nous, électeurs clairvoyants de Tarare, qu'un homme puisse avoir une si extraordinaire mobilité de caractère: on est honnête ou on ne l'est pas; on est honnête en tout ou malhonnête en tout. Il n'y a pas de milieu; demandez à Godde, demandez à Barlerin.
 C'est donc avec une légitime défiance que nous devons aborder l'examen des accusations formulées contre le D^r Sordes, et nous avons le devoir de ne les admettre que si l'on nous apporte des preuves formelles. Nous allons voir.
 Et d'abord, pour débayer le terrain, écartons la première catégorie des accusations, celles qui se rapportent à la personne même du D^r Sordes.
 Elles ne tiennent pas debout.
 On lui reproche son attitude dans l'affaire des sociétés de secours mutuels; cette attitude, elle résulte du dossier, est absolument correcte. M. le D^r Sordes a refusé de s'associer à une mesure d'ostracisme prise contre les sociétés ouvrières; mais il avait laissé à ses confrères la faculté de se prononcer pour savoir s'ils consentaient à les garder; et de plus, il les avait prises au même tarif que les autres médecins de Tarare avaient accepté pour leurs propres sociétés.
 Ce n'est pas ce que fit le D^r Maffre, qui écrivait aux sociétés dont nous parlons de ne pas traiter avec le D^r Sor-

M. Nottin propose ensuite l'ordre du jour suivant, voté à l'unanimité :
ORDRES DU JOUR
 Les citoyens réunis à Tarare en assemblée publique pour entendre le rapport de la commission d'enquête sur les faits reprochés au D^r Sordes,
 Déclarent s'associer aux conclusions du rapport qu'ils viennent d'entendre,
 Réprouvent les manœuvres dont le citoyen Sordes a été victime.
 Maintiennent à l'ancien maire de Tarare leur confiance et leur estime.
 La séance est levée par le citoyen président, au nom de VIVE LA RÉPUBLIQUE.

Lettre aux électeurs de Tarare
 Nous serions heureux que les adversaires du D^r Sordes, qui, dit-on, vont produire au dernier moment une liste particulière, voulassent bien, comme lui, affronter avec leurs candidats anonymes les explications des réunions publiques et des commissions d'enquête.
 Ce serait curieux, mais nous doutons qu'ils sortent de cette redoutable épreuve, comme le D^r Sordes, à leur honneur.

LE GRAND PONTIFE
 A genoux.
 Grande quand il n'est pas content. Ne l'est jamais.
 Connaît tout: la justice, les finances, les députés, les ministres, la soustraction, la multiplication (des héritages par exemple, car c'est un homme heureux) et l'art d'accommoder les comptes. (A suivre.)

Réunion publique du 11 courant
 Sous la présidence du citoyen Ernest Vauquelin Rédacteur en chef de la Tribune.
 La séance est ouverte par le citoyen Vauquelin proclamé président. Ont été désignés assesseurs Nottin et Thomassin.
 On lit la dépêche du D^r Terver.
 Le citoyen Jules Godde, légèrement ému, demande la parole. Il barbote sans articuler et descend de la tribune sans avoir dit au public ce qu'il voulait lui apprendre.
 Le citoyen Vauquelin prend ensuite la parole et parle sur la situation faite au parti républicain et à la municipalité.
 Il examine les procédés opportunistes du préfet Massicault et demande aux républicains radicaux de vouloir bien montrer qu'ils ne veulent pas se séparer de leur chef, qui n'a été frappé que parce qu'il se montrait à sa tête et que vous menaciez le parti opportuniste.
 Il démontre à l'assemblée, qu'elle est essentiellement juge de la question du citoyen Sordes. Puisqu'ils sont à la fois ses électeurs et les pères de famille qui ont placé des enfants en nourrice, qui savent mieux que personne comment le D^r Sordes a fait son service.
 Quant aux erreurs, pourquoi le contrôlé n'a-t-il pas été établi, fait son devoir, et fait appliquer la circulaire ministérielle du 8 août 1882?
 Il termine en engageant les électeurs à faire justice de ces calomnies intéressées et à voter en masse pour la liste de protestation.
 La parole est ensuite donnée au président de la Commission d'enquête, nommée dans une réunion pour examiner les faits incriminés, et concluant que les faits imputés sont purement matériels et non intentionnels; que tous les électeurs sont appelés surtout à se prononcer sur le républicain, le conseiller, le maire, et qu'à ces divers titres, si le citoyen Sordes n'a pas démérité, on doit lui continuer sa confiance.
 La parole est ensuite donnée au citoyen Sordes qui se justifie et répond aux diverses questions qui lui ont été posées par le citoyen Barlerin, et réduit à néant toutes ses objections.
 Il a énuméré les faits qui lui ont été imputés. — Il s'est justifié — et a dit qu'il n'était pas possible qu'il n'y eût pas d'erreur dans un service aussi important.
 A-t-on vu si les erreurs qu'on lui reproche ne sont pas la moyenne de celles qu'on tolère chez les autres?
 Pourquoi lui seul est-il accusé et avec cet acharnement?
 Il expose les résultats obtenus qui lui ont valu les propositions de récompense de la préfecture, et des médailles de l'Académie de Paris et de Marseille.
 Il démontre qu'il pourrait éviter tous ces ennuis en ne se présentant pas, et on ne le poursuivrait pas.
 Mais n'ayant rien à se reprocher, il doit à son honneur et à celui de son parti de porter la question au grand jour et de montrer ainsi qu'il n'avait pas cessé un seul instant de mériter la confiance de ses électeurs.
 Il termine en disant qu'il préfère être dans la situation malheureuse que des adversaires acharnés lui ont créé. Il préfère le rôle de victime à celui de mouchard et de calomniateur, de ceux qui ont mené toute cette affaire.
 Le D^r Sordes a été vivement applaudi.

mais rien de commun entre lui et elle. En guise de visite officielle au maire à l'occasion du jour de l'an, se contenta d'envoyer sa bonne porter ses registres à signer, au beau milieu de la réception à la mairie.
 Des députés et l'administration supérieure, puissants à changer la municipalité antipathique à ce monsieur, décidèrent qu'on devait par tous les moyens lui épargner ce spectacle odieux, et qu'on le suppliait au besoin de secouer la poussière de ses bottines sur l'ingrate cité.
 A des accointances avec la police et la force armée. Allures de conspirateur.
 Aime à savoir ce qui se passe dans sa maison, ou ailleurs, aurait fait un excellent cencièrge.
 Quant aux devoirs professionnels, en prend et en laisse. Déclarait en plein cénacle, en lançant par dessous la jambe le secret professionnel, que le D^r Sordes touchait 5,000 francs pour son service d'inspecteur. Somme que le grand pontife déclarait : scandaleuse!
 Parle latin. Est un des rares disciples qui dans le cénacle trois fois saint puissent faire les répons au latin liturgique du grand pontife.

MONSIEUR LE GRAND ÉLECTEUR
 De Bavière? Non du Beaujolais.
 Fait des députés, comme un cordonnier des souliers. C'est sa vocation. A ses moments perdus condescend à être percepteur des contributions directes.
 Ne peut s'abaisser à traiter d'égal à égal avec la municipalité. Déclara hautement, au mois de janvier 1876, qu'il n'y aurait ja-

MONSIEUR LE GRAND ÉLECTEUR
 De Bavière? Non du Beaujolais.
 Fait des députés, comme un cordonnier des souliers. C'est sa vocation. A ses moments perdus condescend à être percepteur des contributions directes.
 Ne peut s'abaisser à traiter d'égal à égal avec la municipalité. Déclara hautement, au mois de janvier 1876, qu'il n'y aurait ja-

MONSIEUR LE GRAND ÉLECTEUR
 De Bavière? Non du Beaujolais.
 Fait des députés, comme un cordonnier des souliers. C'est sa vocation. A ses moments perdus condescend à être percepteur des contributions directes.
 Ne peut s'abaisser à traiter d'égal à égal avec la municipalité. Déclara hautement, au mois de janvier 1876, qu'il n'y aurait ja-

Inclinons-nous.
 Nous connaissons les pharmaciens de 1^{re} et de 2^e classe, mais le pharmacien-chimiste est une espèce rare et que nous ignorions. Ce titre n'empêche pas M. Barlerin d'être, en réalité, pharmacien de 2^e classe, titre honorable assurément, et qui eût suffi à un génie d'une moindre envergure; mais notre homme dédaigne depuis longtemps électeurs, bols, potions et suppositoires, sa partie légitime, pour se livrer à un concubinage sublime avec la chimie la plus transcendante. De cette union féconde, et après avoir longtemps turlupiné la muse austère, notre chimiste a produit, aux regards ébahis de ses contemporains, cette étrange chimio-pharmaco-humanitaire: la farine mexicaine, le café Barberin et le collier Wiatka.
 La farine mexicaine guérit tout et le reste.
 Le café a cet effet merveilleux de pallier, dans une certaine mesure, la douce somnolence que produit la lecture du *Bon Citoyen*, élucubration délirante et hebdomadaire d'un génie surchauffé, comme qui dirait la quintessence de ce cerveau véritablement..... mexicain.
 Le collier Wiatka a la prétention que je crois justifiée de ne jamais donner le croup aux enfants en admettant évidemment que la constitution médicale n'y mette pas opposition, et fournit une parure aussi originale qu'élégante pour MM. les bébés.
 Connaissez-vous le grand homme de Tarare? Qui n'a pas cet honneur? A le voir passer dans les rues, avec de grandes bottes et une peau de lion, le visage empreint d'une béatitude que donne seule l'intime persuasion de la supériorité, ses heureux concitoyens se le montrent du doigt en riant: Tiens, voilà Barlerin, disent les nouveaux aux anciens qui pleurent.
 Etre d'un peuple entier la risée et la joie. Quel rêve! Et ce fut ton destin.
 Se croit journaliste, parce qu'il imprime une feuille intitulée le *Bon Citoyen*, dans laquelle il insulte avec la plus impartiale générosité quantité de ses concitoyens qui n'ont aucune prétention littéraire, mais se targuent simplement d'honneur et de décence.
 A de l'esprit comme pas un. Pour le jour de l'an envoie à ses amis des chèques de 365 jours heureux payables par l'Étre suprêmement bon, souverainement juste qu'on appelle Dieu tout puissant.
 D'un côté, l'estampille du créateur, Dieu tout puissant, présent en tous lieux; de l'autre, M. Barlerin, rédacteur en chef du *Bon Citoyen* de Tarare.
 C'est à la fois simple et grandiose. Ces deux forces du ciel et de la terre à côté l'une de l'autre, sans rien de plus, vous donnent froid dans le dos.
 On se croirait en présence d'un lion et de son dompteur. Un simple mortel, mais quel mortel! Enfonce la divinité...
 S'attribue une importance et une autorité de satrape bon enfant. Est intimement persuadé qu'il est un rouage important du corps social et qu'il ne tient qu'à lui d'accélérer ou d'enrayer le mouvement.
 On s'est demandé, on se demande encore si l'air de l'hacienda du Danguin, retraite de notre étonnant pharmacien-fumiste, ne serait pas un air spécial dont les effluves puissants, narco tico-écars, monterait au cerveau et lui ferait voir les objets comme en un mirage oriental. On soupçonne fort le héros d'utiliser pour sa propre respiration l'air mexicain qui a gonflé les voiles des vaisseaux employés à amener en France la fameuse Farine mexicaine.

MONSIEUR LE GRAND ÉLECTEUR
 De Bavière? Non du Beaujolais.
 Fait des députés, comme un cordonnier des souliers. C'est sa vocation. A ses moments perdus condescend à être percepteur des contributions directes.
 Ne peut s'abaisser à traiter d'égal à égal avec la municipalité. Déclara hautement, au mois de janvier 1876, qu'il n'y aurait ja-

MONSIEUR LE GRAND ÉLECTEUR
 De Bavière? Non du Beaujolais.
 Fait des députés, comme un cordonnier des souliers. C'est sa vocation. A ses moments perdus condescend à être percepteur des contributions directes.
 Ne peut s'abaisser à traiter d'égal à égal avec la municipalité. Déclara hautement, au mois de janvier 1876, qu'il n'y aurait ja-

MONSIEUR LE GRAND ÉLECTEUR
 De Bavière? Non du Beaujolais.
 Fait des députés, comme un cordonnier des souliers. C'est sa vocation. A ses moments perdus condescend à être percepteur des contributions directes.
 Ne peut s'abaisser à traiter d'égal à égal avec la municipalité. Déclara hautement, au mois de janvier 1876, qu'il n'y aurait ja-

IMMEUBLES

A vendre ou à louer de suite
Pour cause de départ

Immeubles situés à Mornant (Rhône) près Givors :

1° CLOS, complanté de vignes et treilles, contenant 10,700 mètres, avec pavillon, cave, serre, sis près du bourg;

2° DOMAINE, de 31,000 mètres, comprenant vignes, terre et pré, sis à Marcelas, à vingt minutes du bourg;

3° Autre DOMAINE, dit Charvanne, comprenant vignes, terre et verger, ayant environ 10,000 mètres, sis au Villard, près du bourg;

4° Deux MAISONS, au bourg, ayant chacune cave voûtée, cellier, trois caves futaillies, bennes.

Immeubles situés à Roanne (Loire)

5° Deux CLOS contigus, de 7,000 mètres, avec joli pavillon et trois serres, sis aux Elopées;

6° MAISON, sise rue Mably, 4, près la place Saint-Etienne (les réparations seront faites au gré du locataire).

La vente aura lieu en gros ou en détail, et il sera donné toute sûreté et des facilités pour le paiement. — On vendrait aussi en rente viagère (le vendeur a 71 ans).

Pour traiter, s'adresser, par lettre affranchie, à M. LOUP aîné, à Mornant (Rhône); ou à M. NUEL, rue Lanterne, 7, Lyon; et, pour visiter, sur les lieux.

EAUX THERMALES
DE
BOURBON-LANCY

(Saône-et-Loire)

CHLORURÉES SODIQUES, ALCALINES MIXTES ET LITHINÉES

Cinq Sources. — Température : 56°

Rhumatisme, — Goutte, — Affections chloro-anémiques et nerveuses, — Paralysies, — Maladies des femmes, — Scrofules Syphilis dégénérée, — Maladie des articulations.

La Source LA REINE est excellente pour les Goutteux : elle élimine d'une manière notable l'acide urique, l'urée et l'acide phosphorique.

La Source DESCUR est purgative : elle convient aux anémiques et aux dyspeptiques.

Dépôt central : Pharmacie LAVOCAT, rue Ferrandière, LYON

L'ÉTABLISSEMENT EST OUVERT TOUTE L'ANNÉE

GUERISON RAPIDE ET SANS FRAIS

M. SOLÈME, membre Corr. de la Société de Médecine au MANS (Sarthe), envoie à tout malade qui la demande, et cela dans un but humanitaire, sa méthode cachetée contre un timbre de 15 centimes. — Maladies contagieuses, Echauffements, Vices du sang, Dartres, Eczémas, Démangeaisons, Plaies des jambes, Hémorrhoides, Asthme, Toux, Catarrhes, Bronchites.

ON DEMANDE A ACHETER 20 ACTIONS

de la Société de Teinture et Apprêts de Tarare
Prix offert par Action : 2 fr. 50

Adresser les offres au bureau du Journal

Le VRAI GOUDRON DE NORWÈGE, fabriqué par Joseph Bardou et Fils, de Perpignan, est le seul papier contenant du goudron de Norwège analysé et prescrit par les médecins (voir les journaux de médecine).



faire usage que du Vrai Goudron de Norwège, 30 médailles or, argent et bronze.

DERNIÈRES RÉCOMPENSES
En 1885 : 1er prix à l'exposition de Montpellier et diplôme de hors concours à l'exposition internationale de Paris. — En 1886 : grand diplôme d'honneur à l'exposition industrielle de Marseille. — En 1889 : grand diplôme d'honneur à Louisville (États-Unis d'Amérique).

FUMEURS ! pour éviter la contrefaçon, exigez la couverture du cahier comme le fac-similé ci-contre et le nom des seuls fabricants.

JOSEPH BARDOU ET FILS
Pilules Purgatives
H. BOSREDON ORLÈANS

Beaucoup de personnes ont essayé et ont été très satisfaites par l'usage de ces Pilules purgatives végétales, depuis longtemps connues. Elles purgent sans interrompre les occupations, dissipent la Constipation, les maux de tête (migraines), les embarras de l'estomac (étourdissements, manque d'appétit), du foie et des intestins; elles peuvent être à la fois un purgatif complet ou un simple laxatif, et chassent l'excès de bile et des glaires.

Évitez les Contrefaçons.
Le nom H. BOSREDON est gravé sur chaque Pilule.
Prix : boîte, 3 fr. 50; 12 boîtes, 2 fr.

Envoi franco contre mandat ou timbres-poste adressés au Dépôt général : OGDON, FAY, 25, rue Coquillière, PARIS

SE TROUVENT DANS TOUTES PHARMACIES
Et à Orléans : H. Bosredon, dépositaire unique.

DENTELLES & RIDEAUX MANON

Ancienne Maison GRILLET, PLACEY et LABATY
6, Rue de la République, 6 LYON

CORBEILLES DE MARIAGE AMEUBLEMENTS

Envoi, sur demande, des prix-courants et de la liste de diverses compositions pour Corbeilles de mariage, depuis 200 francs jusqu'à 4,000 francs.

Médailles d'Or à l'Exposition Universelle de 1875
APPAREILS CONTINUS
Pour la Fabrication des Boissons gazeuses

Eaux-de-Seltz, Limonades, Soda-Water, Vins mousseux, Bières.
Les seuls qui soient argentés à l'intérieur et qui puissent produire des boissons saines.
Nouveaux petits appareils continus à bon marché



Les siphons à grand et à petit levier sont solides et faciles à nettoyer.
J. HERMANN-LACHAPÈLLE
BOULET & Co, Succrs
INGÉNIEURS-CONSTRUCTEURS
Pour cause d'agrandissements
RUE BOINOD, 31-33 (Bd Ornano, 4-6) PARIS

ENVOI FRANCO DU PROSPECTUS DÉTAILLÉ

GUERISON sans REMÈDES des maux luthies nerveuses de la poitrine, de l'estomac et des intestins par la

FARINE VICHY

aliment naturel complet d'un goût agréable, le plus léger et le plus substantiel à la fois et la nourriture la plus convenable aux enfants en bas âge et aux vieillards, aux convalescents et à toutes les personnes souffrantes par suite de fatigues de l'appareil digestif, stomacal ou intestinal.

La Farine Vichy donne un potage délicat, très recherché, accède l'appétit, et les personnes les plus dégoûtées de toute nourriture la prennent facilement. La boîte, 3 fr.

A LYON, pharmacie FARLAY, 2, quai Pierre-Scize, 14.

ÉLIXIR AMÉRICAIN

Du Docteur VILLAROTO, de Guatemala
ELIXIR DE ROBINIA COMPOSÉ

Préparé par AVILA
Pharmacien-Chimiste, au Salvador

Dans un long voyage parmi les peuples les moins civilisés de l'Amérique, un ami, explorateur et ingénieur distingué, observateur délicat, nous rapporta des échantillons provenant d'un arbre que l'on rencontrait sur les plus hautes montagnes du Darien (isthme de Panama), et que les Indiens employaient depuis fort longtemps pour guérir la CHLOROSE (pâles couleurs), et surtout la LEUCORRÉE (pertes blanches).

Un même échantillon fut adressé à plusieurs médecins français, praticiens en renom, qui en obtinrent les plus beaux résultats sur tous les malades auxquels ils le prescrivirent.

Le chemin était tracé; la difficulté n'existait plus que pour se procurer cette écorce bienfaisante, qui n'était autre que celle du Robinier.

Notre ami fit installer, dans le pays même de production, une équipe d'ouvriers destinée à écorcer les arbres avec le plus grand soin et faire sécher délicatement l'écorce, afin d'en avoir toujours à notre disposition une quantité suffisante pour subvenir à toutes les demandes.

L'Élixir de Robinia composé ou ELIXIR AMÉRICAIN du D^r Villaroto, a déjà fait ses preuves en France, en Amérique et en Angleterre; les dames qui en font usage nous ont félicité chaleureusement d'avoir propagé en France ce nouveau produit qui rendra le plus grands services.

Personne n'ignore, en effet, que la LEUCORRÉE (pertes blanches) accable les populations, surtout dans les grandes villes; donc, guérir une maladie qui est une des causes principales de la stérilité chez la femme, et, par suite, de la décroissance des populations, est certainement rendre un service des plus signalés à la nature humaine.

L'Élixir du D^r Villaroto a une saveur agréable, on le prend habituellement au commencement des repas ou le matin en se levant, à midi, et le soir en se couchant à la dose d'une cuillerée à bouche chaque fois.

On le trouve dans toutes les Pharmacies de France, d'Angleterre et d'Amérique
Prix du flacon pour la France : 4 francs

N.-B. — Nous possédons également l'EXTRAIT DE ROBINIA composé, dont la dose est de une cuillerée à café pour un demi-litre d'eau, que l'on emploie en injections; c'est le meilleur tonique de l'organe utérin et le remède le plus efficace pour la plupart des maladies génitales de la femme, telles que : Métrorrhagie (pertes rouges), catarrhe utérin, déviation et chute de matrice, etc.

Prix : 8 fr. le flacon de 25 injections, 5 fr. le demi-flacon

DÉPÔTS GÉNÉRAUX POUR LA FRANCE :
Pharmacie Mopper, 51, rue du Temple, à PARIS
Pharmacie Lavocat, rue Ferrandière, 42, à LYON
Et dans toutes les Pharmacies

ORDRES DE BOURSE

au comptant et à terme (11^e année). — MAISON SPÉCIALE pour les opérations à termes aux Bourses de Paris, Lyon et Londres.
 Paiement de coupons échus ou non échus, sans bordereau ni classement — Renseignements gratuits.
 Alexis LAMBERT, rue Ferrandière, 30, Lyon
 Ouvrage sur la Bourse, par A. LAMBERT (indispensable). Prix. 0 fr. 75

HYGIÈNE De la Chevelure
EAU FORTIFIANTE THOREL

PARIS — 17, Rue de Buci, 17, — PARIS

La VELOUTINE

Poudre de Riz spéciale PRÉPARÉE AU BISMUTH
Par CH. FAY, Parfumeur
PARIS, 9, Rue de la Paix, 9, PARIS

L'asthme, la goutte, l'ataxie, la paralysie, l'épilepsie et les névralgies, sont traités et guéris radicalement, quelle que soit leur ancienneté, en trente nuits, par les plaques dynamo-dermiques. Les succès les plus absolus ont été constatés dans les hôpitaux de Paris, et cette innovation scientifique rend les plus grands services par l'application de la métallo-thérapie à l'électricité. On ne sent pas le passage du courant; et la guérison arrive en dormant. Malades désespérés, adressez-vous à l'Institut dynamo-dermique, 36, rue Godot de Mauroi, à Paris, qui envoie sa brochure franco.

YEUX ARTIFICIELS MOBILES

HENRI LASKENNE oculariste des Hôpitaux, 68, rue de Rivoli, Paris, fera sans opération, de 9 heures à 3 heures, l'application de l'œil artificiel, à Lyon, au Grand Hôtel de Lyon, les 14 et 15 mars.

J'OFFRE

à tous 60 francs à gagner par jour, en moyenne, pour offrir article breveté que chacun désire posséder, dernière édition. S'adresser à M. de Boyères, quai d'Autueil, 136, Paris, timbre pour la réponse.

UN JOURNALISTE

ayant appartenu à la Presse parisienne et départementale, demande une rédaction en chef.

Pour renseignements: Ecrire au Moniteur de l'Exposition, 3, place Belfort, Toulouse.

La Phtisie pulmonaire et la Bronchite chronique

On lit dans le Petit Médecin des Familles Ces deux terribles fléaux, qui fournissent chaque année un tel appoint dans la statistique de la mortalité, ont fait l'objet d'une étude spéciale par M. le docteur Jules Royer, ex-interne des hôpitaux. Réunir en une brochure de 160 feuillets, les observations sur ces maladies, depuis leurs causes, leurs symptômes, leurs diagnostics jusqu'à leurs remèdes; mettre le malade en mesure de se soigner lui-même, tel a été le but de ce savant praticien. Il l'a fait dans un style qui, quoique médical, n'en est pas moins à la portée de tous! Des milliers de guérisons, même dans le cas où le malade était condamné par tous les médecins, ont confirmé le succès de cette brochure (20^e édition). Envoi franco, 1 fr. 50, Gauthier, rue Rochechouart, 38, Paris.

ÉLIXIR du Docteur CARRIÈRE

à la coca, au quina, à l'écorce d'orange amère et à la papaine ou Pepsine végétale

Convient mieux que toute autre préparation dans les dyspepsies, les gastrites, les maladies de poitrine, l'atonie des vieillards, convalescences; dans l'anémie, les pâles couleurs et dans l'alimentation forcée des phtisiques.

Chaque cuillerée à bouche représente le principe nutritif de 125 grammes de viande de bœuf.

DÉPÔT CENTRAL : Lyon, Ph^e MAUGUIN, place des Célestins, 5.

Id. à l'Arbresle, Pharmacie CARTELAT. Dans toutes les Pharmacies.

Leçons d'histoire, de grec et de latin, par un jeune professeur pouvant disposer de quelques heures par jour. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE

partout représentant sérieux, homme ou dame pouvant gagner 8 à 10 francs par jour, pour la vente d'un article utile et indispensable à tout le monde et dans tous les ménages. Renseignements et échantillons sont envoyés franco contre 0 fr. 75 en timbres-poste. Ecrire à B. BERTHIER, rue des Minimes, à Roanne (Loire).

VINS ET SPIRITUEUX

Représentation. Une ancienne Maison Bordaux demande un représentant sérieux et actif pour le placement de ses articles.

Ecrire à DUPUY et Cie, 6, rue Char-des-Farines, Bordeaux.

ON DEMANDE pour garder un portefeuille sérieux, UN MENÈGE SÉRIEUX. Appointements, 3,000 francs par an, logé, chauffé et bénéficié. Ecrire à M. PONCET, 49, rue Poncelet, Paris.

ON DEMANDE de suite hommes et dames et très lucrative pour représentation facile et très lucrative même à temps perdu. S'adresser à F.B.F., à Bayon (Mourthe-et-Moselle), joindre timbre pour la réponse.

Le Petit Journal Financier

16 pages — paraît tous les samedis
PUBLIE TOUS LES TIRAGES

PAR AN 2 Francs
Assemblées général. R. de Londres
Coupons, Revenu de toutes les valeurs
Études financières. 19 PARIS
Placements de Fonds.

ENVOI D'UN NUMÉRO SUR DEMANDE
Les abonnements sont reçus sans frais dans les Bureaux de poste et en timbre ou mandat poste.

M. C. C. propriétaire de vignobles et négociant à Béziers, demande un représentant sérieux et actif pour le placement de ses vins de production. Bonnes remises. Ecrire immédiatement, 12, rue Guibal.

CAFÉ DELHARPE à Tarare

Spécialités de Bières de Lyon

A VENDRE pour cause de santé, Magasin de Chocolaterie et Confiserie ayant bonne clientèle. S'adresser au bureau du journal, 8, rue Mulet.

VIN DE SAISONS SEC

Envoi gratis méthode détaillée des prix-courants des matières premières pour le fabriquer soi-même, sans frais d'ustensiles, ainsi que : Cidre, Bière, Liqueurs, Cognac, Rhum, Kirsch, 50 o/o économie. Ecrire à BRIATTE et Cie, négociants Frémont (Aisne), 15 c. pour envoi franco.

BREVET D'INVENTION

d'association commandite de 10,000 fr. pour l'exploiter, il céderait au besoin pour l'exploiter seul. Ecrire franco à M. Nicolas, Boulevard Richard-Lenoir, Paris.

SEUL TAPIOCA NATUREL

LOMBES BALLONS DE TAPIS NATURELS POUR TOUTES LES MAISONS. Recommandé par l'Académie d'Hygiène et les Laboratoires Scientifiques.

A. MAUPRIVEZ

USINE MODELE: 33, Rue Mathis, PARIS
Diplôme de Mérite — HORS CONCOURS — Membre du Jury
Le TAPIOCA NATUREL A. MAUPRIVEZ est le meilleur Montecatone du Bouillon et du Lait, et le plus riche aliment pour les Adultes et les Enfants. Exiger de votre Fournisseur le Seul Vrai TAPIOCA NATUREL A. MAUPRIVEZ.
L'ATIPioca NATUREL A. MAUPRIVEZ se vend chez les Epiciers et Més de Comestibles de France et de l'Étranger. Envoi franco contre 90 c. en timbres-poste un échantillon de 250 gr. (gros ou fin).